



## Refus de titre de séjuor pour soins

Par **HOLAKO**, le **29/05/2015** à **14:40**

Bonjour , je suis un jeune homme Algérien de 28 ans , je suis rentré en france le mois de juin 2012 irrégulièrement sans visa , et depuis j'ai toujours la carté AME et déclaré mes impots , le mois de juillet 2013 j'ai déclenché un diabèt de type 1 sous l'insuline et j'étais hospitalisé pendent une semaine car j'avais le diabèt pendent quelque mois en avant sans savoir dont un gros perde du poids !, bref le mois de novembre 2013 j'étais à la préfecture de paris (rue des morillons) pour déposer une première demande de titre de séjours vpf pour des raisons de soins "diabète" j'étais hébergé à paris en ce moment , ils m'en donné un rdv pour déposer ma demande avec un attent de 4 mois , le 31 mars 2014 j'étais chez eux pour déposer la demande avec un dossier complet , j'ai demandé le temps nécessaire pour traiter mon dossier et avoir une réponse , la dame qui ma recu ma dit que je devrais attendre entre 1 mois et 3 mois pour avoir une réponse à ma demande , mais la vérité est surprenante je suis resté bloqué pndent 1 ans et à chaque fois que je les appelle ou je vais chez eux la meme réponse t'auras une reponse bientôt !! , le 31 mars 2015 j'étais chez eux à la préfecture et là le choque ils m'en annoncé la mauvaise nouvelle que le préfet m'a signé un refus le jour meme ( genre ils te bloque 1 ans exact et après tiens un refus ) bref ils m'en dit que je vais réçevoir un courrier avec le refus mais cela fait 2 mois sans rien réçevoir !!! maintenant entre temps j'étais pacsé avec une française le 14 janvier 2014 mais pas à Paris mais à Nanterre et depuis en vit enssemble et on a maintenant les preuves de plus d'un an de vie commune ( facture edf , factures telephone , impots , ma nouvelle carte ame adresse comune , ma nouvelle carte navigo adresse comune ... ) . a question qu'est ce que je devrais faire svp est ce que je suis obligé d'attendre mon refus a mon ancien adresse hebergement à paris ou je pourrais aller demander une tite de séjour pacs à la prefecture de nanterre ? ou ils vont me dire tas un refus à paris et tu dois faire un recours avant ??? je suis perdu et je perd bcp du temps dans ma vie sans rien faire , je reve juqe d'un régularisation pur demarer ma vie et travailler ( bac+4 en Algérie) , merci de me répondre svp